



## **Face au laisser-faire et à la démission des autorités Ne laissons pas les prédateurs faire main basse sur la ville !**

Nous appelons tous les citoyens et citoyennes épris·es de démocratie et de justice à résister pour défendre l'espace public, notre bien commun précieux, et sauvegarder l'avenir.

Le monde brûle à nos portes, dans nos villes et nos forêts. Les plus hautes autorités de l'État rappellent la nécessité de végétaliser nos villes, d'y maintenir et d'y créer des îlots de fraîcheur, de diminuer l'emprise de la voiture pour faire face au changement climatique et préserver nos espaces de vie afin qu'ils restent durablement vivables et sources de bien-être pour tous.

### **De belles paroles... Mais qu'en est-il des actes ?**

Force est de constater que les services de l'État au plan local, la préfecture de l'Hérault, les Directions régionales de la culture (DRAC), de l'environnement (DREAL), des Territoires et de la Mer (DTM), pourtant garants de l'application de la loi et du respect du droit, ne font pas toujours appliquer les règles qui s'imposent à tous, simples citoyens ou élus.

Que penser des passe-droits accordés à des municipalités et à des sociétés d'aménagement leur permettant de détruire les îlots de fraîcheur, d'arracher des arbres, de créer des parkings en centre-ville, bafouant ainsi des règles de droit élémentaires ! Des décisions injustifiables et irresponsables alors que nous sommes en état d'urgence climatique.

À Sète comme ailleurs, les espaces publics, l'eau, l'air, les arbres n'appartiennent pas aux promoteurs mais à toutes les citoyennes et citoyens qui font et vivent notre ville au quotidien. C'est un bien trop précieux pour qu'il soit menacé et capté par des intérêts particuliers dictés par les profits de quelques-uns.

**Face à la démission des pouvoirs publics, nous devons nous opposer au règne des prédateurs et défendre nous-mêmes l'intérêt collectif. Mobilisons-nous !**

**La défense et la protection du bien commun et d'un avenir viable pour tous sont entre les mains des citoyen·nes et défenseur·es de l'environnement**

## **Résistons !**



## Voici les faits

Dans son autorisation de déroger à l'interdiction d'abattre les arbres de la place Aristide Briand, le préfet de l'Hérault s'abrite derrière des avis favorables de ses services, alors que ces avis sont irréguliers.

**C'est une démission du préfet et donc de l'État que nous n'acceptons pas**

- **L'avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France** ne porte que sur l'aspect visuel et non sur la faisabilité du projet. De plus, il ne respecte pas le PLU (Plan Local d'Urbanisme) qui lui est supérieur et qu'il aurait fallu, pour ce projet, modifier avec une enquête publique.

- **L'avis favorable de la DREAL** (Direction Régionale de l'Environnement) sur la faisabilité et l'impact environnemental s'appuie sur des documents falsifiés et mensongers qui ont minimisé tous les problèmes pour obtenir la dispense d'étude d'impact. Ils nient l'existence de l'eau douce sous la place.

- **La déclaration au titre de la loi sur l'eau** (qui aurait dû être une demande d'autorisation avec enquête publique) n'a même pas encore été acceptée par les services compétents. Le préfet dit que ça peut attendre les opérations de pompage ! Or à ce moment-là, il n'y aura pas d'alternative, il faudra pomper, même si le débit atteint aurait motivé une interdiction, même si c'est inépuisable, même s'il est impossible de couler le béton de fondation du parking !

**Le 21 décembre 2022, le préfet a autorisé** la déplantation de 57 arbres dont 52 tilleuls argentés, sous réserve que de nouveaux arbres soient « plantés dans des conditions telles qu'ils puissent atteindre à terme une hauteur comparable à celle des autres spécimens de ladite place ». **La hauteur actuelle ou les 30 mètres que les tilleuls actuels auront à maturité ?**

**Quel piège grossier, quelle trahison, Monsieur le Préfet!** Les tilleuls de remplacement n'atteindront jamais plus de 15 mètres s'ils vivent jusque là ! Les tilleuls actuels atteindront 30m. **La documentation Tree Parker le confirme, il n'y a pas de précédent sur une dalle en béton. Les images de la place sont des illusions mensongères.**

**Il ne s'agit pas d'opinion mais de faits vérifiables**

Contact : Bancspublicssete@gmail.com

Suivez-nous sur Facebook @collectifbancspublics, Twitter @BancsPublics7, Instagram Bancspublics\_sete

Et sur notre site bancs-publics.org